



# MAIRIE

de

## RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

### COMPTE-RENDU

<b>Séance</b>	CONSEIL MUNICIPAL
<b>Date-Heure</b>	24/09/2018 à 19h30
<b>Lieu</b>	Mairie
<b>Session</b>	Publique
<b>Référence</b>	CM-CR-2018-05
<b>Etat du document</b>	-

<b>Présents</b>	Nicolas Rébérot Eric Debosque Benjamin Dubois Nathalie Faccioli Marc Guérin Francis Hutin	Patricia Lucot Laure Médot Bertrand Pointier à partir de 21h Silvie Szczuka Dominique Van Zuilen
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	Nadège Boin	
<b>Absent(s)</b>	Christine Franse ; Viviane Cendra ; Antoine Ferté	
<b>Procuration(s)</b>	Bertrand Pointier à Laure Médot jusque ; Nadège Boin à Nicolas Rébérot	
<b>Secrétaire de séance</b>	Laure Médot	
<b>Début de la séance</b>	19h30	
<b>Fin de la séance</b>	21h45	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	11
Conseillers votants :	12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2018

Date d'affichage : 19 septembre 2018

#### MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2018, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le lundi 16 juillet 2018 dans les conditions prévues à l’article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### CONVOCAION

Le 19 septembre 2018, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 24 septembre 2018 à 19h30, en salle du conseil municipal.

#### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s’est réuni à l’Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 24 septembre 2018 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

### Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 9 juillet 2018.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Laure MÉDOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- 1 – FINANCES
  - 11 – Taxe de séjours
  - 12 – Demandes de subventions  
DETR complémentaire 2018 - API 2019 - APV 2019
  - 13 – DBM n°1
- 2 – VIE MUNICIPALE
  - 21 – Ecoquartier
    - 211 – CRACL 2017
    - 212 – Avenant n°6
  - 22 – Acquisition terrain ER 3
- 3 – PERSONNEL
  - 31 – Création de poste
- 4 – INTERCOMMUNALITÉ
  - 41 – CCRV
    - 411 – Convention aire camping-car
    - 412 – Chantier insertion/travaux
    - 413 – Rapports annuels
    - 414 – CLECT
  - 42 – USED A / enfouissement
- 5 – DIVERS

### PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas RÉBÉROT	20180924-117-01	Examen DIA		
Nicolas RÉBÉROT	20180924-118-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire		
Nicolas RÉBÉROT	20180924-119-03	Taxe de séjours 2019	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20180924-120-04	Demande de subvention étude mairie DETR	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20180924-121-05	Demande de subvention mise aux normes DECI API 2019	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20180924-122-06	Demande de subvention Aménagements paysager et urbain API 2019	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20180924-123-07	Demande de subvention city stade API 2019 / DETR / SIVOM	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20180924-124-08	Demande de subvention APV 2019	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Bertrand POINTIER	20180924-125-09	DBM n°2018-1	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20180924-126-10	Provision sur charge	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20180924-127-11	CRACL 2017 écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20180924-128-12	Avenant n°6 traité concession écoquartier	Pour Contre Abstention	12 0 0 <b>A l'unanimité</b>

			Ne prend pas part au vote	0	
Nicolas RÉBÉROT	20180924-129-13	Acquisition terrain ER n°3	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20180924-130-14	Création de postes CEE	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20180924-131-15	Création d'emploi	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20180924-132-16	Mise à jour du tableau des emplois	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20180924-133-17	Convention aire camping-car avec CCRV	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20180924-134-18	Demande de travaux chantier insertion CCRV	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20180924-135-19	Rapport annuel SPA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20180924-136-20	Rapport annuel Valor'Aisne	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Francis HUTIN	20180924-137-21	Rapport CLECT	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20180924-138-22	Enfouissement réseau rue du Cleux	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20180924-139-23	Taxe sur les friches commerciales	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20180924-140-24	Motion PPRlcb	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité

**Objet : Examen des DIA- n°2018-117-01**  
**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Adresse	Transmis par	Reçue en Mairie le :	Parcelles	Propriétaire	Superficie	Prix
2 Rue de mainville	Me Emmanuel FRANCOIS	10/07/2018	C 937	M. et Mme Aurélien VASSEUR-DELBARRE	1 127 m <sup>2</sup>	190 000,00 €
31 Rue de mainville	Me Guillaume BRUYERRE	29/08/2018	C 993 - 1096	M. et Mme LEFEVRE René	3 587 m <sup>2</sup>	157 500,00 €
40 grand'rue	Me Emmanuel FRANCOIS	12/09/2018	C939p	M. EMERY Mickaël	8 m <sup>2</sup>	500,00 €
7 rue de la Douïe	Me Guillaume BRUYERRE	14/09/2018	C382,799,800,801, 930 ZL 42,43	Consorts ROGER	14 095 m <sup>2</sup>	110 000,00 €
24 rue du Cleux	Me Guillaume BRUYERRE	19/09/2018	A 432	Consorts BOUCAUT	578 m <sup>2</sup>	164 000,00 €

Le Maire annonce qu'il a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

**Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire- n°2018-118-02**  
**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.  
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049, n° 2014-050 en date du 28 mars 2014 et n° 2016-078 en date du 2 mai 2016 du Conseil Municipal de Ressons-le-Long,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2018-104 du 10/07/2018 : Décision sur DIA
- B) Décision n°2018-105 du 20/07/2018 : Renouvellement adhésion CAUE
- C) Décision n°2018-106 du 20/07/2018 : Vente gobelets centenaire
- D) Décision n°2018-107 du 30/07/2018 : Renouvellement concession cimetièrè
- E) Décision n°2018-108 du 29/08/2018 : Décision sur DIA
- F) Décision n°2018-109 du 31/08/2018 : Reversement subvention SEDA
- G) Décision n°2018-110 du 13/09/2018 : Décision sur DIA
- H) Décision n°2018-111 du 13/09/2018 : Non restitution caution
- I) Décision n°2018-112 du 14/09/2018 : Décision sur DIA
- J) Décision n°2018-113 du 14/09/2018 : Tarif 2018 bail de chasse
- K) Décision n°2018-114 du 17/09/2018 : Refacturation TEOM
- L) Décision n°2018-115 du 22/09/2018 : Décision sur DIA
- M) Décision n°2018-116 du 23/09/2018 : Convention ENIR

## 1 – FINANCES

### **11– Objet : Révision taxe de séjour - n° 2018-119-03**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire rappelle que par délibération 2018-074 en date du 9 juillet, le conseil municipal avait délibéré pour prendre en compte la réforme de la taxe de séjour à compter de 2019.

Le conseil départemental de l'Aisne ayant institué la taxe de séjour additionnelle, il a été proposé aux communes ayant institué la taxe de séjour de procéder à une analyse juridique de cette dernière par la société Nouveaux Territoires, cette analyse étant prise en charge par le département de l'Aisne. Ainsi, le rapport fourni propose des pistes de clarification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de réviser la taxe de séjour applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **12 –Demandes de subvention**

#### **121 – Objet : Demande de subvention DETR - n° 2018-120-04**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire informe l'assemblée qu'en vue de réaliser la mise en accessibilité de la mairie, une étude préalable est nécessaire.

Le coût est estimé pour les phases ESQ/APS, APD/PC, DCE et ACT à 14 500 € HT.

Il indique que la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du dispositif « Dotation d'Équipement des Territoires ruraux » à hauteur 60%.

#### **122 –Subvention Aisne Partenariat Investissement 2019**

Le Maire rappelle qu'à compter de 2019 la commune de Ressons-le-Long entre dans le dispositif Aisne Participation Investissement, le CDDL s'achevant au 31/12/2018.

L'API permet de subventionner des projets structurants avec un taux lié en fonction de la thématique et des projets locaux avec un taux en fonction de l'Indicateur de Ressources Élargi de la commune, pour Ressons-le-Long le taux de subvention est de 25%.

#### **Objet : Demande de subvention / mise aux normes DECI API 2019 - n° 2018-121-05**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire informe l'assemblée que lors d'un dernier contrôle du SDIS, des observations majeures avaient été relevées pour la défense contre l'incendie : une partie de la rue du Routy et une partie de la rue du Marais Saint-Georges, cette situation se réglera avec l'écoquartier qui disposera d'une réserve permettant d'alimenter ces lieux ; Pontarcher. En outre, le secteur situé entre le hameau de Montois et Chêneux connaissant une progression des constructions, il conviendrait de renforcer la défense incendie afin de la mettre aux normes.

Le Maire propose de présenter un dossier de création de 2 points de défense incendie, l'un à Pontarcher, l'autre pour la liaison entre les hameaux de Chêneux et Montois.

Il indique que la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » à hauteur 40% jusque 2020.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter l'API 2019 pour son projet :  
**Mise aux normes DECI**

**Objet : Demande de subvention / aménagements paysager et urbain API 2019 - n° 2018-122-06**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le Maire propose de présenter un dossier d'aménagements paysager et urbain pour l'espace multisports Constant Huret et le plan d'eau de Poulandon.

Le coût est estimé à 15 000 € HT.

Il indique que la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » à hauteur 25% et de la DETR à hauteur de 55%.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De solliciter l'API 2019 et l'Etat au titre de la DETR pour son projet :  
**Aménagements paysager et urbain**

**Objet : Demande de subvention / city stade - n° 2018-123-07**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Sur proposition du CMJ, le Maire propose de présenter un dossier de création de city stade et skate-park en remplacement des équipements vieillissants.

Le coût est estimé à 70 000 € HT.

Il indique que la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » à hauteur 25%, de la DETR à hauteur de 45% et du SIVOM à hauteur de 10%.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De solliciter le Département au titre de l'API 2019, l'Etat au titre de la DETR et le SIVOM pour son projet :  
**City stade**

**123 – Objet : Demande de subvention APV 2019 - n° 2018-124-08**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le Conseil Municipal de la Commune de Ressons-le-Long après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite une subvention au titre du dispositif APV 2019

**13 – Objet : DBM 2018-1 - n° 2018-125-09**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Nicolas RÉBÉROT indique au conseil que des modifications d'imputation budgétaires sont à prévoir. De plus, il convient de prévoir le reversement des subventions de l'Etat pour l'écoquartier à la SEDA et des recettes d'assainissement à la CCRV.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante au budget de l'exercice 2018 :



Les travaux de la rue de Mainville étant inscrits au budget 2018, il est donc proposé de constituer une provision semi-budgétaire sous le régime du droit commun pour gros travaux à hauteur de 30.000 € pour 2018. Ainsi il ne restera plus que 122 517,02 € à inscrire aux budgets 2019 et 2020.

Les écritures comptables seront les suivantes :  
Dépense d'ordre de 30.000 € compte 6815

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**DÉCIDE** l'inscription d'une provision semi-budgétaire pour gros travaux de trente mille euros (30 000 €) au budget primitif 2018.

## 2 – VIE MUNICIPALE

### 21 – Ecoquartier

#### 211 – Objet : CRACL écoquartier de la Trésorerie 2017 - n° 2018-127-11

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

**Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE** à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** le CRACL 2017
- **AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

#### 212 – Objet : Avenant n°6 traité de concession aménagement écoquartier de la Trésorerie - n° 2018-128-12

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Nicolas RÉBÉROT, Maire, rappelle au conseil municipal que la Commune de Ressons-le-Long, après avoir engagé des études en vue de la réalisation, sur son territoire, d'un projet d'aménagement d'un quartier à vocation d'habitat sur le secteur de la Trésorerie, a décidé de lancer la phase opérationnelle de ce projet.

Après mise en concurrence elle a désigné la SEDA comme aménageur de son éco-quartier. Ainsi en application des dispositions des articles L. 300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme et des articles L. 1523-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la commune et la SEDA ont signé le 18 février 2010 une convention de concession d'aménagement, reçue par le représentant de l'Etat le 16 mars 2010.

Au regard du reversement des subventions de l'Etat dans le cadre du CRACL au 31/12/2017, les tranches annuelles de versement de la participation de la collectivité doivent être adaptées.

**Le Conseil Municipal,**

Vu la concession d'aménagement approuvée en date du 10 février 2010,  
Vu le projet d'avenant n°6 au traité de concession.

**Décide à l'unanimité de :**

- **MODIFIER** les tranches annuelles de versement de la participation de la collectivité
- **AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

#### 22 – Objet : Acquisition terrain ER n°3 - n° 2018-129-13

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 25 septembre 2017, avait été lancée la négociation pour l'acquisition de l'emplacement réservé n°3, situé au lieudit « ruelle des verriers » aux fins de réaliser une voie de desserte des parcelles classées constructibles au PLU. La négociation a abouti selon les termes suivants :

- La commune prend à sa charge les frais de géomètre
- Le prix de l'acquisition sera de 3 €/m<sup>2</sup> pour une surface comprise entre 120 et 150m<sup>2</sup>

Le Maire propose de confirmer cet accord

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**AUTORISE** le maire à acquérir la surface nécessaire matérialisé au PLU au prix de 3€/m<sup>2</sup>

**31 – Objet : Création de CEE (ALSH) - n° 2018-130-14**

**RAPPORTEUR : Patricia LUCOT**

Après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

**DÉCIDE** le recrutement de 2 animateurs maximum sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'ALSH municipal pour les périodes :

Du 22 au 26 octobre 2018

Du 11 au 15 février 2019

**DÉCIDE** le recrutement de 3 animateurs maximum sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'ALSH municipal pour les périodes :

Du 15 au 19 avril 2019

**DÉCIDE** le recrutement de 5 animateurs maximum sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'ALSH municipal pour les périodes :

Du 29 juillet au 9 août 2019

**DÉCIDE** le recrutement de 1 animateur maximum sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'ALSH municipal pour les périodes :

Du 26 au 30 août 2019

**32 – Objet : Création d'emploi - n° 2018-131-15**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet, à raison de 30/35<sup>èmes</sup>,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux aux grades d'adjoint technique ou adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent d'entretien des espaces verts et des services généraux,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

*Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.*

- la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE de**

**CRÉER** au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet d'agent d'entretien des espaces verts et des services généraux au grade d'adjoint technique ou adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux à raison de 30 heures.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

**33 – Objet : Mise à jour du tableau des emplois - n° 2018-132-16**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la création de l'emploi il convient de mettre à jour le tableau des emplois.



**41 – CC Retz-en-Valois**

**411 - Objet : Convention aire camping-car CCRV - n° 2018-133-17**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire informe le conseil municipal que la CC Retz-en-Valois souhaite installer une aire de service pour camping-car sur la partie de la vallée de l'Aisne.

Un emplacement serait retenu au niveau du parking de l'espace multisports coté terrain de football.

Cet emplacement permettrait de bénéficier des fluides sans réaliser de travaux.

Le terrain serait mis à disposition gratuitement, charge à la CCRV d'en assurer l'entretien.

Le Maire propose de signer une convention d'occupation du domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

**ACCEPTE** cette proposition

**412 - Objet : Chantier insertion / demande de travaux - n° 2018-134-18**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire informe le conseil municipal que la CC Retz-en-Valois a sollicité ses communes membres afin de proposer des travaux pouvant être réalisés par le chantier d'insertion « bâtiment ».

Il propose de faire réaliser des travaux de réfection du muret rue du Poulondon ainsi que la réfection des peintures de la salle multifonctions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**ACCEPTE** cette proposition

**413 - Rapports annuels**

**4131 - Objet : RPQS SPA - n° 2018-135-19**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public assainissement.

**4132 - Objet : Rapport annuel Valor'Aisne - n° 2018-136-20**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2017 de Valor'Aisne

**414 - Objet : Rapport CLECT 2018 - n° 2018-137-21**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire informe le conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 21 septembre afin de déterminer les attributions de compensation liées au transfert des compétences RAM, voirie et GEMAPI.

Le récapitulatif suivant peut être effectué :

AC Φ pro	+ 69 191,00 €
AC RAM	0,00 €
AC Voirie	+ 8 864,94 €
AC GEMAPI	- 667,52 €
<b>AC TOTALE</b>	<b>+ 77 388,42 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

**APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Retz-en-Valois tels qu'il est annexé à la présente délibération.

**42 - Objet : Enfouissement réseaux rue du Cleux (n° 2017-0861-22-643 lié au 2017-0860) - n° 2018-138-22**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le maire, indique aux membres du conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public, communication électronique et téléphoniques.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à **367 696,42 € HT**, et se répartit comme suit :

Réseau électrique (Basse Tension, Moyenne Tension)	250 257,68 € HT
Matériel Eclairage public	40 995,62 € HT
Réseau Eclairage Public	21 858,66 € HT
Contrôle de conformité	450,00 € HT
Réseau téléphonique - domaine public	43698,44 € HT
- câblage cuivre	10 436,02 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la Commune par rapport au coût total s'élève à **97 716,69 € HT**.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'**ACCEPTER** le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- 2) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la Commune.
- 3) S'**ENGAGE** à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.

## 5 – DIVERS

### **51 - Objet : Taxe sur les friches commerciales - n° 2018-139-23**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Par délibération n° 2013-100 en date du 10 juin 2013, le conseil municipal a instauré la taxe sur les friches commerciales.

Il convient de dresser chaque année la liste des terrains susceptibles d'être imposés et de la communiquer aux services fiscaux avant le 1<sup>er</sup> octobre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1530 du code général des impôts

**ARRÊTE** la liste des terrains susceptibles d'être imposés à la TFC comme suit :

- Parcelle AA 33
- Parcelle AA 76
- Parcelle AA 77

### **Objet : Motion PPRicb - n° 2018-140-24**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire rappelle au conseil municipal que lors de l'établissement du PPRicb, des axes de coulées de boue ont été identifiés sur le territoire communal.

Toutefois, des erreurs apparaissent et notamment un axe montrant une coulée provenant de la RN31 et remontant vers le village. Cette incohérence a déjà été remontée aux services de l'Etat. Néanmoins, aucune prise en compte réelle n'a été faite pour le moment.

Cet axe impacte des terrains les rendant « inconstructibles ».

Le maire propose de prendre une motion afin d'attirer de nouveau l'attention des services de l'Etat et que la modification puisse être actée rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Ressons le Long, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Le Maire,

Nicolas REBEROT